

savons pas. Ces renseignements commerciaux sont la propriété de la compagnie North Water Navigation Ltd. b) Non.

4. Non.

LES RÉGIMES PROVINCIAUX D'ASSURANCE-SANTÉ

Question n° 4282—**M. Herbert:**

Pour la dernière année pour laquelle on dispose de renseignements, quelle a été la contribution du gouvernement aux primes des régimes provinciaux d'assurance-santé des employés de la Fonction publique, en a) Ontario, b) Colombie-Britannique, c) Alberta?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Voici comment s'établissait, pour l'année financière 1980-1981, la contribution totale que le gouvernement a versée au nom de ses employés aux autorités provinciales de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique au chapitre des régimes d'assurance-santé desdites provinces.

Ontario	\$25,958,919.14
Alberta	\$ 3,398,217.62
Colombie-Britannique	\$ 9,241,861.05

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Tous les avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Blaker, pour étudier le bill C-112, tendant à modifier certaines lois fiscales, présenté par M. Bussières.

Sur l'article 1—

M. Thomson: Monsieur le président, d'après leurs derniers rapports financiers, les grandes sociétés pétrolières et gazières canadiennes comme Dome, Sulpetrol, Turbo et bien des petites sociétés canadiennes, ont accusé des pertes importantes durant

La fiscalité

le premier trimestre de cette année. Je voudrais que le ministre d'État chargé des Finances me dise dans quelle mesure ces pertes sont dues à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui a considérablement réduit la marge brute d'autofinancement de toutes les sociétés pétrolières et gazières.

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, le député part d'une hypothèse qu'il devrait prouver, et je pense qu'avant de tirer des conclusions à partir d'une telle hypothèse, il devrait établir le lien de conséquence qui existe entre les faits qu'il tente de rapprocher. Il n'y a aucune évidence première que la conclusion qu'il tire est valide et que l'effet qu'il décrit est produit par les causes qu'il veut bien identifier. Alors, je lui demanderais, s'il veut vraiment établir la solidité de son cas, qu'il en fasse la démonstration.

[Traduction]

M. Thomson: Monsieur le président, les pertes qu'ont subies les sociétés pétrolières et gazières sont évidentes. Le ministre d'État aux Finances peut-il me dire si lui-même ou son ministre a entrepris une étude qui montrerait que la taxe sur les recettes pétrolières et gazière (T.R.P.G.) a bien entraîné des pertes monétaires pour ces sociétés? C'est la question que je pose. De nombreuses sociétés gazières et pétrolières, notamment les plus petites, auraient réalisé des bénéfices si ce n'avait été de la T.R.P.G. Je tiens à préciser au ministre que c'est le cas de Sulpetro. S'il veut bien prendre le temps d'examiner les livres de cette société, il se rendra compte qu'elle a essuyé des pertes à cause de la T.R.P.G. Autrement, son bilan aurait été positif. Si je dis cela, c'est pour montrer au ministre d'État aux Finances qu'il ne peut faire entrer dans les recettes les subventions accordées en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aimerais rappeler au député ce que je lui disais tantôt. Si par exemple on fait l'examen de l'état général de l'économie, il est bien évident qu'actuellement il y a certains types d'entreprises qui fonctionnent dans le domaine de l'exploration ou de l'exploitation pétrolière ou gazière qui rencontrent des difficultés. Cependant, j'aimerais attirer également son attention sur le fait qu'il existe de nombreuses entreprises également qui, actuellement, fonctionnent dans d'autres secteurs d'activité et qui elles aussi connaissent des difficultés financières, de telle sorte qu'avant de dire que c'est la taxe qui est rattachée au revenu sur le pétrole et le gaz qui est la cause de difficultés temporaires financières de certaines compagnies qui opèrent dans le secteur, que cette taxe est la cause spéciale, je pense que le député devrait étudier attentivement chaque cas. Il faudrait également qu'il tienne compte du fait que, lorsqu'on examine le Programme énergétique national, on s'aperçoit qu'il y a également de nombreuses mesures incitatives et d'encouragement, dont même on parle dans le projet de loi, qui visent à aider les compagnies qui font de l'exploration, qui font de l'exploitation dans le domaine pétrolier et gazier, qui les aident à accentuer leur travail d'exploration et d'exploitation et contribuent ainsi à améliorer leur situation financière.